

Et si on parlait discrimination?

Quels effets sont attendus de la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées? Comment les personnes concernées peuvent-elles la comprendre? Que peut-elle leur apporter?

Pour y voir plus clair, ASA Handicap mental a invité 5 groupes de personnes concernées (un par canton romand) à réfléchir aux thèmes abordés par la Convention.*

Nous avons rencontré le groupe fribourgeois, composé de 12 (puis 8) participants, les auto-représentants, et de 4 coaches. Ils ont discuté de la Convention de l'ONU et travaillé particulièrement la notion de non-discrimination. Discussion qu'ils ont résumé en trois figures (ici reproduites).

Pour les coaches, ce travail intensif représente un plus indéniable! Le processus a permis aux membres du groupe oser parler davantage de leur vécu, de comprendre qu'ils ont certains droits et de mieux savoir où ils peuvent les revendiquer.

Nous avons demandé aux participants du groupe fribourgeois de nous redire ce que la discrimination signifie pour eux et ce qu'il faudrait changer...

«Les moqueries», «Ils ne nous écoutent pas», «Ils sont méchants» ...

«Ils», ce sont les autres, celles et ceux qui n'ont pas de handicap. Surtout des jeunes (enfants et adolescents) qu'ils croisent dans la rue ou dans les transports publics.

«Ils ne savent pas ce que c'est la différence», dit Vincent qui a été beaucoup moqué dans le bus. Pour éviter d'être constamment embêté, Vincent prend un bus plus tard, histoire de voyager sans les jeunes. Ce serait mieux de régler le problème, de «communiquer», comme dit Vincent. Mais comment faire?

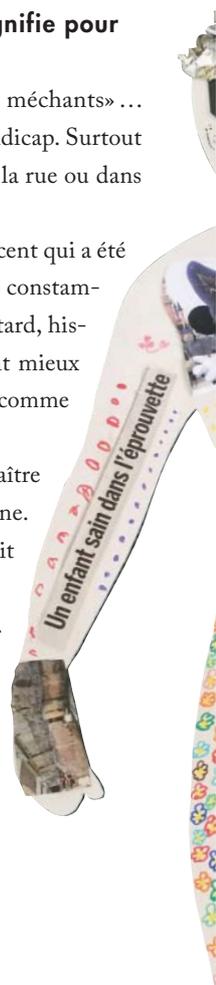
«Ils devraient apprendre à nous connaître, à connaître le handicap. Voir que l'on sait faire des choses», dit Caroline.

«Les parents devraient apprendre cela à leurs enfants», dit Laurent.

«A l'école, les profs devraient les éduquer», dit Fernando.

«Les journalistes devraient aller à la télé et expliquer ce qu'est le handicap», ajoute Caroline. Elle dit encore: «Et les politiques devraient agir.»

«Pour qu'il y ait plus de respect», conclut Vincent. ●



*Le projet en bref: fin 2014, l'organisation ASA Handicap mental a effectué un appel aux institutions de Suisse romande, afin de travailler sur la compréhension de la Convention de l'ONU. Suite à cet appel, diverses organisations ont répondu présentes. Deux journées de formation ont eu lieu en début d'année 2015, afin de découvrir la Convention de l'ONU et de prendre en main le kit pédagogique. Dans le canton de Fribourg, 4 institutions ont uni leurs forces: 12 puis 8 auto-représentants accompagnés de 4 coaches se sont rencontrés 14 fois entre mars et novembre 2015 pour discuter de la Convention. Pour la journée d'étude d'ASA handicap mental «Reconnaissez nos droits! Réalités et recommandations» qui s'est déroulée le 9 juin 2016 à Lausanne, le groupe a travaillé et présenté la notion de non-discrimination. Les membres du groupe fribourgeois aimeraient faire profiter des collègues et amis de leurs connaissances acquises sur la Convention. Une initiative que les coaches du groupe essaient de soutenir.



Le groupe fribourgeois qui a travaillé le thème du début à la fin.
 Debout: Laurent, Carlos, Caroline, Fernando. Devant: Alexandre, Corinna, Vincent.
 Il manque Corinne qui avait malheureusement un empêchement le jour de la rencontre.